

## Maison Culturelle d'Espéranto de Grésillon

### Compte-rendu des Conseils d'Administration à Grésillon et par conférence téléphonique le 3 juillet 2016 entre 22h15 et 00h30, le 5 juillet 2016 entre 21h00 et 23h15, le 13 juillet 2016 entre 21h30 et 00h30.

Présents le 3/7 : Alfred Schubert, Bert Schumann, Isabelle Nicolas, Nathalie Kesler, René Jelenc, Xavier Godivier, Vito Markovo pour SAT-Amikaro, 7 voix d'administrateurs sur 10.

Présents le 5/7 : Bert Schumann, Frédéric Dambreville, Nathalie Kesler, René Jelenc, Xavier Godivier, Didier Loison pour Esperanto-France, Vito Markovo pour SAT-Amikaro, 7 voix d'administrateurs sur 10.

Présents le 13/7 : Alfred Schubert, Bert Schumann, Elisabeth Barbay, Frédéric Dambreville, Isabelle Nicolas, Nathalie Kesler, Xavier Godivier, René Jelenc, Didier Loison pour Esperanto-France, 9 voix d'administrateurs sur 10.

Personnes-ressources : François Lo Jacomo le 3/7

Séances : Président : Nathalie ; Secrétaire : Bert

## PARTIE ADMINISTRATIVE

Approbation de CR. Le CA approuve le CR de l'AG du 4 juin 2016.

Approbation de sociétaires et parts sociales : Claudie D, stagiaire du 4-15/7/2016 achète une part A. Le CA approuve. JL demande le remboursement de sa part sociale, il continue d'enseigner et reste dans la commission stages.

Si des personnes s'intéressent à Grésillon, dans un premier temps on peut leur proposer de devenir membres de l'association Champs de Grillon. Si ensuite ils apprennent l'espéranto et s'engagent dans la vie de Grésillon, ils peuvent demander à devenir sociétaire.

Convention collective : Une entreprise entre dans le champ d'application d'une convention et doit appliquer le texte conventionnel. Le CA note que, par rapport à notre code NAF/APE de l'activité '8552Z' (enseignement culturel), notre convention collective applicable est IDCC 1518 ([animation](#) culturelle, éducative).

Réélection du bureau : Le greffe ayant refusé une coprésidence, nous remanions le bureau tel que suit :

- Nathalie : présidente, bureau
- Xavier : vice-président, bureau

Convention Isabelle et bénévolat : Après la réunion avec notre comptable : Pour la convention de partenariat signé le 25/04/2014 entre la MCE et Isabelle Nicolas, un avenant est à rédiger. Isabelle comme les autres administrateurs et bénévoles continuera sa mission dans le cadre du bénévolat. Pour l'accomplissement de la mission pour la MCE, les dépenses de nourriture peuvent être remboursées. Les tickets d'essence ne peuvent pas être remboursés, mais des frais kilométriques peuvent être payés sur présentation d'un tableau de bord. Toutefois, les dépenses pour la nourriture et le transport ne peuvent pas excéder 10 % du prix de location HT dans le cadre des permanences de location.

Contrat aidé : Après recherche des financements possibles, après des contacts avec les institutions et des entretiens avec des candidats, le CA décide d'embaucher AS (ménage, cuisine) et LB (jardinage, bricolage) en contrat aidé à 80% (CAE CUI), si le dossier est accepté par la DIRECCTE, la MCE ne paiera que 298,34 € pour 20 heures travaillées par mois par personne.

Comptable : Rendez-vous du 4 juillet avec le comptable et l'expert-comptable : nous changeons encore de comptable prochainement. Le coût de la compta est raisonnable, mais parce que le dossier est parfois inextricable au vu de l'unicité de notre structure. l'expert-comptable préconise une modification de SCC en association loi 1901, ce qui est impossible selon François. Un écart est noté entre le bilan de François annoncé en AG et le bilan effectué. Mais les modifications sont intervenues trop tard (paiement de UEA en compte de tiers spécifique non comptabilisé), et la TVA applicable en continu ne sera prise en compte que pour l'exercice 2016. Les échanges ont porté sur les lignes comptables et le plan comptable avec Frédéric D. Concernant Isabelle, on attend un tableau de bord de ses frais kilométriques, et on doit juste écrire un avenant à l'ancienne convention. Concernant les intérêts des parts B qui nécessitent pour chacune versement des intérêts ainsi que déclaration d'impôts individuelle, il est obligatoire de les verser. L'expert-comptable préconise de faire voter en AG et en AG extraordinaire, l'abandon des intérêts au vu de l'objet désintéressé de notre coopérative assimilée à une association, afin de rester en cohérence avec l'esprit culturel de Grésillon. C'est difficile à exiger ; il faudra trouver une solution pour simplifier car même pour les héritiers nous devons suivre ces intérêts assidûment. Il est décidé avec Frédéric D. et le trésorier René ainsi que l'expert-comptable qu'un pré-bilan sera établi en septembre et que les pièces devront être laissées au comptable pendant le temps nécessaire au contrôle des pièces vers octobre-novembre.

CR avec le Maire le 09/07 2016 : plusieurs points ont été abordés en 1 heure.

CR avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) le 12/072016

### **AUTRES POINTS évoqués**

- Convention pour les bénévoles et pour Isabelle en particulier
- Tract en espéranto à imprimer début juillet pour distribuer à Nitra.
- Tract sans dates en français, avec un encart sur des cours d'initiation
- Tarifs de location spécial pour sociétaires et pour espérantistes
- Participation aux frais de communication de CdG pour les les événement d'automne.
- Décision sur le texte du panneau sur la Voie Verte
- Discussion sur le versement d'intérêts des parts B

### **TRAVAUX**

Corniche/fronton ouest : La barrière de séparation a été élargie. La société HU a fait un devis, le sinistre a été déclaré auprès de la MAIF dont un expert est passé. Pas besoin de bâcher dans l'immédiat. Bert propose un accord de principe sur une dépense de **15 à 20 k€**, pour la réparation de la corniche du 2ème étage, du balcon du 1er étage, des trous dans le crépis du mur couvert par l'échafaudage, ensuite la couverture en zinc du chéneau sur toute la longueur du mur. En option le remplacement de toutes les ardoises au dessus de ce mur. D'autres entreprises ont été contactées pour des devis

- fin -